

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU**MARDI 27 OCTOBRE 2020**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:
Excusé:

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 13H**EN APPLICATION DES ARTICLES 285 ET 330 DU DECRET DU 22 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX ADMINISTRATIONS LOCALES.****A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE****1. Service social – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 13 octobre 2020**

Le Bureau permanent approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Bureau permanent du 13 octobre 2020.

2. Politique et Organisation – Approbation des points ajoutés en urgence à l'ordre du jour

Le Bureau permanent décide de traiter en urgence en son assemblée du 27/10/2020 les points ajoutés à l'ordre du jour.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- Extension de l'offre de distribution de repas chauds et de casse-croûtes aux habitants de Wemmel contaminés par le coronavirus
- Attribution d'un contrat de sous-location dans le cadre de l'Agence immobilière sociale

B. RESIDENCE**3. Résidence – Attribution de logements au sein de la Résidence – Arrêt de la liste d'attente et de l'attribution des logements**

Le Bureau permanent prend connaissance des contrats de bail et de la liste des appartements inoccupés. Le Bureau permanent approuve l'actuelle liste d'attente pour les logements au sein de la Résidence Geurts.

C. SERVICE SOCIAL

4. Service social – « Protocole Agressions » – Service social

Le Bureau permanent prend connaissance du document de travail « Protocole Agressions » qui est à nouveau soumis au Bureau permanent après adaptations et qui sera ensuite soumis au Conseil du CPAS.

5. Service social – Frais (para)médicaux et pharmaceutiques – Fonctionnement du service social

Le Bureau permanent prend connaissance du document de travail « Frais (para)médicaux et pharmaceutiques ». Après adaptations, le document sera à nouveau soumis pour approbation lors d'une prochaine séance.

6. Service social – Fonctionnement du service social dans le contexte de la crise du coronavirus – Baromètre basé sur des codes

Le Bureau permanent prend connaissance de l'organisation et du fonctionnement du service social dans le contexte de la crise du coronavirus.

7. Service social – Plan d'approche – Contamination au coronavirus au sein de l'ILA et/ou du logement d'urgence

Le Bureau permanent approuve le plan d'approche.

8. Service social – Traçage des sources ≠ traçage des contacts – Mission du service social

Le Bureau permanent prend connaissance du fait que les collaborateurs du service social et du guichet de soins vont être affectés au traçage des sources en collaboration avec l'équipe COVID-19 de la zone de première ligne de la région de Grimbergen.

D. SERVICE FINANCIER

9. Service financier – Patrimoine – Terrains du Bosch, cadastrés section A 58D et A58 E – Ventes de 7 lots – Détermination des modalités de la vente

Le Bureau permanent décide de mettre en vente sur la plateforme Biddit, en collaboration avec l'étude de notaires Léonard-Van Bellinghen, les 7 terrains sis le long du Bosch à Wemmel et cadastrés section A 59d et e, appartenant pour 5677/8400^e à la Fabrique d'Eglise de la paroisse Saint-Servais de Wemmel et pour 2723/8400^e au CPAS de Wemmel.

E. TIC

10. TIC – Logiciel du service social – Upgrade de Sierra à Sierra 2.0 – Attribution du marché

Le Bureau permanent attribue le marché pour la conversion de Sierra en Sierra 2.0 à la firme Cival Schaubroeck nv, Civalstraat 3, 2440 Geel pour le montant mentionné dans l'offre cdh/CS005174d du 9/10/2020.

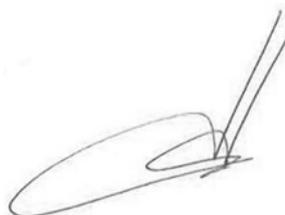
11. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
12. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
13. Service social - Autre assistance
14. Service social - Droit à l'intégration sociale
15. Service social - Salaire vital équivalent
16. Service social - Initiative d'accueil local
17. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
18. Service social - Emploi article 60§7
19. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
20. Service social - Bureau de location sociale
21. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

Le directeur Générale
Audrey Monsieur



Le président - CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration municipale le xx / xx /
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limburg Stirum 116 - 1780 Wemmel,
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans
un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant
les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le
contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter
via le lien : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer> .

